



ville de Saint-Gabriel

Entrée en vigueur du règlement CV.527

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, le règlement CV.527 relatif à aux modalités de publication des avis publics a reçu toutes les approbations requises pour son entrée en vigueur.

Ce règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil de Ville de Saint-Gabriel, tenue le 9 juillet 2018 par la résolution 214-07-2018.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Saint-Gabriel, situé au 45 rue Beausoleil à Ville de Saint-Gabriel, du lundi au vendredi, entre 9 et 16 heures.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 11^{ième} jour de juillet 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 9h00 et 16h00, le 11 juillet 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^{ième} jour du mois de juillet 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier